

ALGERIE TELECOM
Direction Opérationnelle Des Télécommunications de Chlef
Sous-direction Technique

Réf : AT/DO Chlef/ SDT /DRA / N° 768 / 24

Chlef, le 05/06/2024

A

Monsieur le Gérant de l'entreprise

AICHOUBA IBRAHIM
HAY CHOUHADA BOUZGHAIA
CHLEF

OBJET : Mise en demeure

Vous êtes mis en demeure de reprendre les travaux de raccordement siège Suresés Urbaine de Tadjena et Bouzghaia en fibre optique, abandonné depuis la date du 03 /06/2024 à ce jour, dans un délai de 48 heures, dès la réception de ladite mise en demeure.

Faute de quoi nous serons dans l'obligation de procéder à la résiliation unilatérale du chantier en question aux torts de votre entreprise.



Le Directeur

Directeur Opérationnel
des Télécommunications
de Chlef
Signé: ETTOUIL Nabil